AllianceFrançaise
Annecy

Conditions particulières de vente Examens DELF-DALF-DAEFLE

Inscriptions

Calendrier

L'AF Annecy fixe annuellement un calendrier des dates d'épreuves des Examens DELF DALF. Il est ensuite porté à la connaissance des usagers (sur le site Internet) ainsi qu'auprès du Rectorat de Grenoble et de France Education Internationale (FEI).
Les épreuves collectives écrites ont lieu le même jour dans tous les centres de passation de jour.
Les oraux peuvent être organisés à des dates différentes.
Les inscriptions se réalisent sur une période donnée. Aucune inscription parvenue au service hors délais ne sera prise en compte.

Passation

Envoi des convocations

Les convocations sont envoyées par e-mail par le centre entre 15 et 10 jours avant la date des examens. Le centre s'assure qu'elles sont bien envoyées mais il appartient aux candidats de vérifier qu'elles leur sont bien parvenues.
Si le candidat ne s'est pas présenté à l'examen, il lui faudra procéder à une nouvelle inscription.

Conditions de passation

Les conditions de passation des épreuves sont fournies par FEI (France Education International) à l'AF Annecy.
Si un candidat se présente avec du retard, le centre de passation lui refusera l'accès à la salle de passation.

Matériel

Les copies et brouillons sont fournis par le centre de passation. Aucun document ou matériel complémentaire n'est autorisé.

Fraude

Un flagrant délit de fraude entraîne automatiquement la note zéro à l'épreuve pour le(s) candidat(s)concerné(s). Des sanctions sont applicables, allant jusqu'à l'interdiction de se représenter aux épreuves.

Résultats

Corrections
Les corrections sont assurées par l'AF Annecy pour le DELF/DALF, par l'AF Paris pour les copies de DAEFLE.

Jury
Les notes sont définitives après délibération du jury. Aucune décision n'est contestable.

Obtention du diplôme
L'obtention du diplôme est conditionnée par une note au moins égale à 50/100 sur l'ensemble des épreuves, la note de 05 est éliminatoire.
En cas d'échec, le candidat peut se réinscrire auprès du centre de son choix.

Envoi des résultats
Après délibération du jury, l'AF Annecy envoie les résultats aux candidats par voie électronique, généralement un mois après l'examen.
Fournir une adresse électronique valable est obligatoire.
Les diplômes sont généralement disponibles deux à trois mois après la passation des examens.
Le candidat peut soit venir chercher le sien à l'accueil de l'AF Annecy pendant les horaires d'ouverture, soit le faire envoyer à son adresse postale, après règlement des frais d'envoi de 15€ via le lien indiqué sur le formulaire d'inscription.

Consultation des copies et retours pédagogiques
Quel que soit le résultat de l'épreuve, les candidats peuvent avoir accès à leurs copies.
Pour ce faire, il faut prendre rendez-vous auprès de l'AF Annecy.

Inscriptions

Reports et remboursements
Dans l'éventualité d'une impossibilité à assister à l'examen, le candidat devra impérativement informer l'AF Annecy de son absence avant le début des épreuves.
Seuls les justificatifs médicaux ou d'incident de transport (grève, accident le jour des épreuves), datés du jour de l'épreuve, traduits en français et faisant apparaître clairement le nom de l'inscrit, donneront lieu à un seul report, non renouvelable, à la session suivante. Les demandes sont à envoyer au plus tard cinq jours ouvrés après la date d'émission du document. Tout changement sera soumis à des frais de modification de 40€. En aucun cas l'AF Annecy ne pourra donner suite à une demande de remboursement.

Annulations - rétractations
Toute inscription sera considérée comme définitive.

Alliance Française Annecy
12, boulevard du lycée, 74000 Annecy-Tél+33(0)450054330
contact@afannecy.com
www.alliance-francaise-annecy.com
Siret 82164278200014-association déclarée 9220